



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Yougoslavie et pays limitrophes

Question écrite n° 57356

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les conséquences de la guerre en Yougoslavie pour l'environnement de l'Europe du Sud-Est. Les opérations militaires menées par l'OTAN contre la République fédérale de Yougoslavie pendant la crise du Kosovo en 1999 ont causé à l'environnement naturel de ce pays de graves dommages, qui ont également été ressentis par plusieurs pays de l'Europe du Sud-Est. La destruction de sites industriels et d'infrastructures a provoqué la pollution de l'air, des eaux et des sols par des substances dangereuses dont les effets affecteront de façon durable la santé et la qualité de vie de la population des pays concernés. En particulier, l'utilisation de munitions contenant de l'uranium appauvri risque éventuellement d'entraîner l'augmentation des cas de cancer et des maladies congénitales parmi les habitants des zones touchées, mais aussi chez les militaires qui y sont déployés. En conséquence, il lui demande si les moyens dont disposent les pays de l'Europe du Sud-Est pour faire face aux conséquences de la guerre du Kosovo sur l'environnement et si les programmes de reconstruction économique et sociale de la région prennent pleinement en compte la dimension environnementale.

Texte de la réponse

La communauté internationale, notamment l'Union européenne, a entrepris des efforts significatifs en faveur de la protection de l'environnement dans le Sud-Est de l'Europe. Plusieurs projets ont été engagés en ce sens. Le plus important d'entre eux concerne le nettoyage et le déblaiement du chenal de navigation du Danube. Ce programme est financé par l'Union européenne à hauteur de 22 millions d'euros (sur un total de 26 millions d'euros). Il est piloté par la Commission du Danube. La France contribue pour près de 4 millions d'euros au projet, au titre de sa contribution au budget de l'Union européenne. La France a également mis à disposition de la commission du Danube un ingénieur chef de projet. Les appels d'offres pour le déblaiement des trois ponts (autour de Novi Sad) détruits lors des frappes de l'OTAN, le dragage et le balisage du chenal, en vue du rétablissement de la navigation, ont été lancés. Les travaux doivent commencer à l'été 2001. Plusieurs projets ayant trait à l'environnement ont été engagés dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Une « task-force » environnement, coprésidée par la Commission européenne et un pays de la région, y a été mise en place. Trois projets, visant à remédier aux conséquences sur l'environnement des bombardements de l'OTAN dans les villes de Novi-Sad, Pancevo et Kragujevac, ont été lancés en juillet 2000 sous l'égide du programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Les promesses de dons s'élèvent à 8 millions d'euros. Deux études portant respectivement sur la situation de l'environnement en ARYM et en Albanie ont également été réalisées sous l'égide du PNUE. Enfin, un programme de protection de l'environnement au niveau de l'ensemble de la région a été lancé dans le cadre du pacte de stabilité. La France contribue à cet effort par le biais de son action bilatérale. Elle finance en particulier la réhabilitation de l'usine de traitement des eaux de Pancevo par l'intermédiaire d'une subvention versée à l'ONG « Solidarités » au titre de l'action humanitaire d'urgence en faveur de la République fédérale de Yougoslavie (s'élevant au total à 80 millions de francs).

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57356

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 5 février 2001, page 720

Réponse publiée le : 2 avril 2001, page 1927